

Avant-propos de l'édition 2020-2021

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous avez devant vous la 39^e édition du *Tiberghien – Manuel de Droit Fiscal*, qui est paru pour la première fois en 1955. Cette année, c'est donc la première édition depuis que le *Manuel* a atteint l'âge auquel on part normalement à la retraite. Par rapport aux années précédentes, il ne s'agit nullement d'une édition remarquable. Ce n'est pas une édition anniversaire. Il n'y a pas de grandes réformes fiscales que nous attendons depuis si longtemps. À part la nouvelle section sur le DAC 6, il n'y a aucun autre volume ou chapitre que nous avons dû réécrire complètement. Il s'agit donc plutôt d'une édition ordinaire. Ce n'est pas surprenant. En effet, jusqu'au 1^{er} octobre 2020, nous n'avions pas de gouvernement «à part entière» au niveau fédéral qui pouvait faire bouger les choses avec la force nécessaire. Le plus remarquable est peut-être le fait que cette édition du *Manuel* a pu voir le jour par les collaborateurs du cabinet Tiberghien en pleine pandémie de COVID-19, ce dont je tiens à remercier tous les coauteurs. Je pourrais appeler cette édition l'«Edition COVID», mais j'espère avec vous, chère lectrice, cher lecteur, que je n'aurai plus jamais à utiliser cette appellation.

Plusieurs nouvelles mesures fiscales trouvent également leur origine dans la pandémie de COVID-19. Lorsque cela s'est avéré utile, nous avons examiné les mesures dans les chapitres concernés. Malheureusement, certaines bonnes mesures ne sont que temporaires, comme le carry back qui permet aux entreprises de reporter leurs bénéfices de 2019 à l'année de perte 2020. Mais ne vous inquiétez pas. Comme Albert Tiberghien l'écrivait déjà dans ses *Mémoires*: «En matière de fiscalité, toutes les parties sont temporaires, mais le tout est éternel»¹. Bien sûr, il aurait été préférable que ce carry back soit moins temporaire, mais un dispositif de carry back permanent tel que celui qui existe dans la plupart des pays européens était apparemment irréalisable d'un point de vue budgétaire et politique. Mais l'espoir fait vivre.

Malgré le blocage politique que nous avons connu ces derniers temps au niveau fédéral, le *Manuel* continue de s'étoffer. Cela aussi est une constante. Par rapport à l'édition précédente, 153 pages ont été ajoutées. Même un gouvernement en affaires courantes ne peut pas arrêter «l'hydre d'une fiscalité en constante évolution»².

Lorsqu'il y a 8 ans, j'ai eu l'honneur et le plaisir de succéder à mon bon collègue Rik Deblauwe dans la rédaction de l'avant-propos du *Manuel*, j'ai cherché dans les *Mémoires* d'Albert Tiberghien un thème intemporel sur lequel je pourrais revenir dans chaque avant-propos à une édition ultérieure. J'avais opté pour celui de la complexité incontrôlable de notre système et l'appel des contribuables à la simplification. Albert Tiberghien décrivait déjà la matière fiscale comme «un enchevêtrement énorme, confus, inclassable et en constante évolution de textes juridiques et de circulaires, de questions et réponses parlementaires, d'arrêts et de décisions, de livres et d'articles, nationaux et internationaux»³. Rien n'a changé. De plus, la complexité de la fiscalité internationale explose suite aux différentes initiatives prises par l'O.C.D.E. et la Commission européenne.

1. TIBERGHIE, A., *Tiberghien vertelt Tiberghien*, Anvers, Kluwer, 1991, Introduction, VII.
2. TIBERGHIE, A., *Tiberghien vertelt Tiberghien*, Anvers, Kluwer, 1991, Introduction, VII.
3. TIBERGHIE, A., *Tiberghien vertelt Tiberghien*, Anvers, Kluwer, 1991, 133.

Albert Tiberghien savait également que dans une économie incroyablement complexe, un système fiscal incroyablement complexe est inévitable⁴. Toutefois, cela ne signifie pas que certaines matières ne peuvent pas être améliorées et simplifiées. Bien que, dans ses *Mémoires*, il ait abandonné cet espoir, j'essaie, dans cet avant-propos, de plaider en ce sens chaque année. Il est vrai que jusqu'à présent toutes mes tentatives ont complètement échoué. D'ailleurs, on ne peut plus compter le nombre de ministres des Finances qui ont annoncé de manière convaincante leur intention d'améliorer, de simplifier ou de réformer notre système fiscal. Dalida nous le chanterait: «Paroles, paroles, ...». Un être humain en deviendrait pour le moins cynique.

Cela va-t-il enfin changer? Si je me penche sur l'actuel accord de Gouvernement du 30 septembre 2020, l'espoir renaît. On peut y lire: «Notre système se caractérise par de nombreuses exceptions, des régimes d'exonération et des différences de traitement au sein des différents domaines fiscaux, et des taux d'imposition élevés sont appliqués. Cela conduit à des distorsions économiques et sociales et parfois à des conséquences indésirables pour l'environnement. Dans ce cadre, le Gouvernement prépare une large réforme fiscale afin de moderniser, de simplifier et de rendre le système fiscal plus équitable et plus neutre». Le nouveau ministre des Finances y souscrit dans sa déclaration de politique générale. À seize reprises, le ministre a fait allusion dans sa déclaration à son ambition de simplifier notre système fiscal. Même si la ritournelle de Dalida tourne encore dans ma tête, chaque tentative mérite notre soutien et notre respect sincères. J'espère avec vous, chère lectrice, cher lecteur, que l'année prochaine, je pourrai rendre compte des mesures prises par ce Gouvernement.

Je réitère mon appel de l'année dernière dans l'espoir que nos décideurs politiques en tiendront compte. La simplification fiscale n'est pas pour moi une formule magique qui permet de tout résoudre. Ce n'est pas non plus un synonyme d'une refonte de la fiscalité. Selon moi, la simplification revient essentiellement à augmenter la qualité de notre législation. La simplification fiscale signifie donc surtout qu'il faut supprimer de notre Code les asymétries, les anomalies et les incohérences, car ce sont précisément ces éléments qui contribuent à apporter un sentiment de malaise dans notre système fiscal. Il serait bon que le Gouvernement y prête l'attention nécessaire et ne se perde pas dans la complexité d'une réforme globale. Ni dans les détails d'un régime particulier. Après tout, «ce qui est une taxe insignifiante pour l'immensité du Trésor peut être un fardeau impensable pour l'inanité du citoyen ordinaire»⁵. Il faut espérer que le législateur trouvera également le courage de poser des choix pragmatiques. Albert Tiberghien l'écrivait déjà: «Le législateur doit préférer l'imperfection pragmatique à la perfection théorique»⁶. Le premier objectif est plus difficile à atteindre que le second. J'attends avec impatience que cela advienne, tout comme vous, chère lectrice, cher lecteur.

Par ce *Manuel*, le cabinet Tiberghien poursuit l'ambition de fournir, chaque année, au fiscaliste, au juriste d'entreprise, à l'avocat, au réviseur, au magistrat, au fonctionnaire, au décideur politique – bref, à tous ceux qui s'intéressent à la fiscalité – un guide fiscal pour l'année à venir. Nous espérons avoir atteint notre objectif cette année encore. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer ce *Manuel*.

4. TIBERGHIE, A., *Het leven en de leeringhe van den eerweirdigen Frater Fiscalianus*, Malines, Kluwer, réédition 2010, 110.

5. TIBERGHIE, A., *Het leven en de leeringhe van den eerweirdigen Frater Fiscalianus*, Malines, Kluwer, réédition 2010, 305.

6. TIBERGHIE, A., *Het leven en de leeringhe van den eerweirdigen Frater Fiscalianus*, Malines, Kluwer, réédition 2010, 167.

Comme chaque année, une équipe du cabinet Tiberghien s'est attachée à parfaire cette édition. Permettez-moi de les en remercier sincèrement. Vous retrouvez leurs noms, coordonnées et spécialisations fiscales ci-dessous.

Nous remercions également notre team marketing et notre fidèle éditeur Wolters Kluwer, et en particulier, Anne Rasschaert et Marijke De Raedt, dont nous avons une fois encore pu mettre la patience à l'épreuve.

Nous tenons à remercier tout particulièrement notre responsable knowledge, Tom Schepens, sans l'engagement et les exhortations persistantes duquel cette édition n'aurait jamais pu parvenir dans les délais chez notre éditeur.

Au nom de l'ensemble du cabinet Tiberghien, je vous souhaite d'agréables moments de recherche et de lecture!

Koen Morbée

Steendorp, 1^{er} décembre 2020